



RUANDA MISSION

Mission de Kigeme

le 27.2.1944

C. M. S.

RUANDA

Via KABALE,
UGANDA.

TELEGRAMS:

KABALE, UGANDA.

Monsieur le Médecin du Secteur

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre No 20/E du 23 courant, dans laquelle vous avez bien voulu m'indiquer " les mesures à prendre dès maintenant.

Parmi ces instructions je peux achever moi-même les suivantes

- i Isolement des malades et convalescents, ce qui est déjà fait.
- ii Ne plus admettre nouveaux affamés au camp.
- iii Formation d'une équipe spéciale pour le camp de malades.

Mais les autres mesures présentent des difficultés qui demandent la présence de l'Administration et d'un Médecin de l'Etat. Je voudrais bien faire tout mon possible pour exécuter les ordres de l'Autorité, mais je ne saurais pas me charger des affaires administratives.

A mon avis je le pense sage d'attendre un peu le cours de l'épidémie. Elle n'a pas encore montré une allure très grave. Or les mesures qui renfermeraient une trois-centaine d'adultes au camp à ce moment-ci et tout le monde capable doivent se rendre aux champs de culture impliquent les répercussions sociales qui doivent être examinées par l'administration avec le département de l'Hygiène.

Si vous trouvez donc la situation est telle qu'elle demande une intervention plus énergique, je saurais gré de ce que vous veuillez bien inviter Monsieur l'Administrateur de venir sur place à fin d'arranger les mesures nécessaires.

En attendant je m'empresse à demander aux s/chefs les renseignements demandés au sujet de la présence de la dysenterie sur leurs collines.

Veillez agréer, Monsieur le Médecin du Secteur, l'assurance de mes salutations cordiales et confraternelles.

A.C. Stanley-Smith

Médecin de et à Kigeme. C.M.S.

A Monsieur le Médecin du Secteur d'Astrida

✓ Copie pour information à Monsieur l'Administrateur d'Astrida

Objet : cas de dysenterie au camp d'hébergement de Kigeme .

Monsieur le Médecin

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les mesures à prendre contre une éventuelle épidémie de dysenterie bacillaire à point de départ du camp des affamés :

Mesures à prendre dès maintenant :

1) Isolement des malades reconnus, des suspects, et des convalescents .

Ne plus les réadmettre dans le camp après la guérison.

2) Quarantaine de 15 jours pour les hébergés du camp .

3) Ne plus admettre de nouveaux affamés au camp avant la levée de la quarantaine .

4) Isolement des nouveaux affamés qui se présenteraient avec une diarrhée suspecte .

5) Brûler les huttes où les cas se sont déclarés .

6) Fermer une équipe spéciale s'occupant de l'hygiène et de la désinfection du camp (Selles, WC, Mouches, propreté des hébergés) .

7) Vaccination des hébergés malgré tout le danger que cette vaccination présente pour ceux-ci .

Les doses sont laissées à votre choix .

8) Veiller au bon succès à la bonne captation de la source .

Mesures à conseiller :

1) Vaccination du personnel de la mission, de l'hôpital .

2) Vaccination des écoles .

Je vous demanderai également de bien vouloir me renseigner chaque semaine les nouveaux cas trouvés (vérifiés par le laboratoire) ainsi que la ou les collines d'où viennent ces cas ceci afin de prendre des mesures si un foyer est constaté .

De plus je vous demanderai de vous informer s'il y a dès à présent des collines suspectes .

Le Médecin du secteur Falaise ,

J. Falaise

A Monsieur le Médecin de l'hôpital CMS à Kigeme .

Copie pour information à Monsieur le Médecin Provincial à Usumbura .

Copie pour information à Monsieur l'Administrateur du territoire d'Astrida .